Centre international de Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne, Autriche Téléphone: +43-1-26060, Télécopie: +43-1-26060-5867/5868 Courrier électronique: incb.secretariat@un.org Adresse Internet: http://www.incb.org/

Réf.: E/INCB/NAR/C.L.20/2019 BAH

L'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) à l'honneur de solliciter la coopération des autorités compétentes de votre Gouvernement pour ce qui suit.

L'OICS souhaite rappeler à tous les gouvernements qu'en cas de situation d'urgence grave, tel que le récent important ouragan sur l'île de Grand Bahama et les îles Abacos, il est possible d'appliquer des procédures de contrôle simplifiées à l'exportation, au transport et à la distribution de médicaments soumis à contrôle. Dans les circonstances actuelles, les autorités compétentes peuvent donc autoriser l'exportation de médicaments sous contrôle contenant des stupéfiants et/ou des substances psychotropes vers les pays touchés, même en l'absence des licences d'importation et/ou des évaluations requises. Il n'est pas nécessaire d'inclure les approvisionnements d'urgence dans les évaluations du pays importateur.

De plus amples informations sur ce sujet figurent dans les *Lignes directrices type pour la fourniture, au niveau international, des médicaments soumis à contrôle destinés aux soins médicaux d'urgence*, mises au point par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en coopération avec l'OICS. Ces lignes directrices sont disponibles sur le site Web de l'OICS, à l'adresse suivante:

http://www.incb.org/documents/Narcotic-Drugs/Guidelines/Competent Authorities/Lignes Directr Urgence FRE.pdf

Les autorités compétentes sont invitées à se mettre en rapport avec l'OICS dans le cas où une assistance serait nécessaire pour faciliter la fourniture de médicaments placés sous contrôle aux Bahamas.

L'OICS ne doute pas que cette question recevra rapidement l'attention de votre Gouvernement.

Vienne, 04 septembre 2019